



## **Attestation inscription – formation Crédit-temps pour motif formation**

**Attention:** vous devez utiliser cette attestation uniquement si votre employeur initie la demande par voie électronique.

### **Quand utiliser cette attestation?**

Cette attestation doit être utilisée par le travailleur du secteur privé qui demande un crédit-temps pour suivre une formation reconnue.

### **Que faire avec cette attestation?**

Cette attestation doit être dûment complétée et ensuite téléchargée dans l'application électronique soit par votre employeur, soit par vous-même. Sans cette attestation, la demande est incomplète et ne peut être traitée.

**Attention:** seule la page 2 de cette attestation doit être téléchargée dans l'application électronique.

# PARTIE I

## à compléter par le travailleur

### Votre identité

Ce numéro se trouve au verso de votre carte d'identité.

Numéro d'identification du Registre national ..... • ..... • ..... • ..... • .....

Nom .....

Prénom .....

### Votre demande de credit-temps pour motif formation

**Vous demandez un crédit-temps pour motif formation pour la période**

du ..... • ..... • ..... au ..... • ..... • ..... inclus

*Vos déclarations sont conservées dans des fichiers informatisés. Vous trouverez de plus amples informations concernant la protection de ces données dans la brochure relative à la protection de la vie privée disponible auprès des bureaux de l'ONEM.*

Je certifie que toutes les données figurant sur ce formulaire sont exactes.

Date ..... • ..... • .....

Signature du travailleur

# PARTIE II

## à compléter par l'école ou l'institution de formation

### Déclaration de l'école ou de l'institution de formation

Le travailleur est valablement inscrit

du ..... • ..... • ..... au ..... • ..... • ..... inclus pour suivre:

une formation reconnue par les Communautés ou par le secteur, comptant au moins 360 heures ou 27 crédits par an ou 120 heures ou 9 crédits par trimestre scolaire ou par période ininterrompue de 3 mois;

un enseignement prodigué dans un centre d'éducation de base ou une formation axée sur l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat d'enseignement secondaire, dont la limite est fixée à 300 heures par an ou 100 heures par trimestre ou par période ininterrompue de 3 mois.

Date ..... • ..... • .....

Signature et cachet de l'école ou de l'institution de formation